

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe et M. LAUNAY Gildas.

Absent excusé : M. CHAUVEAU Didier.

Secrétaire de séance : Mme HASCOET Caroline.

Date de convocation : 04/06/2020

Date d'affichage : 04/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Nomination des commissions
- Election des délégués
- Fiscalité directe locale : vote des taux
- Indemnité confection du budget au comptable
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Loyer restaurant : crise sanitaire covid-19

NOMINATION DES COMMISSIONS

(2020-06-01)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame le Maire indique qu'il convient d'élire 4 membres parmi le Conseil municipal et de nommer 4 membres extérieurs pour composer la commission du CCAS.

Sont candidats :

Michèle FABLE : *aucune opposition*

Philippe GIRARD : *aucune opposition*

Isabelle RUILLE : *aucune opposition*

Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*

Sont élus :

Michèle FABLE, Philippe GIRARD, Isabelle RUILLE et Fabien TOUCHARD.

Mmes Christine CHAUVEAU, Marie-Antoinette GOUPIL de BOUILLÉ, Marie-Thérèse LEJEUNE et Nathalie ESLAULT seront sollicitées pour être membres extérieurs.

Appel d'offres

Madame le Maire indique qu'il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission Appel d'offres.

3 titulaires

Sont candidats :

Gaël GAUTIER : *aucune opposition*

Michèle FABLE : *aucune opposition*

Bastien GERARD : *aucune opposition*

Sont élus :

Gaël GAUTIER, Michèle FABLE et Bastien GERARD.

3 suppléants

Sont candidats :

Gildas LAUNAY : *aucune opposition*

Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*

Mathias MAZURE : *aucune opposition*

Sont élus :

Gildas LAUNAY, Fabien TOUCHARD et Mathias MAZURE.

Bâtiments

Sont candidats :

Mathias MAZURE : *aucune opposition*

Gildas LAUNAY : *aucune opposition*

Gaël GAUTIER : *aucune opposition*

Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*

Didier CHAUVEAU : *aucune opposition*

Sont élus :

Mathias MAZURE, Gildas LAUNAY, Gaël GAUTIER, Fabien TOUCHARD et Didier CHAUVEAU.

Voirie - Réseaux

(dont suivi aménagement travaux de mise en sécurité du bourg...)

Sont candidats :

Bastien GERARD : *aucune opposition*

Gildas LAUNAY : *aucune opposition*

Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*

Mathias MAZURE : *aucune opposition*

Sont élus :

Bastien GERARD, Gildas LAUNAY, Fabien TOUCHARD et Mathias MAZURE.

Environnement

(espaces verts, sentiers, fleurissement, cimetière, collecte OM, entretien du village)

Sont candidats :

Didier CHAUVEAU : *aucune opposition*
Michèle FABLE : *aucune opposition*
Isabelle RUILLE : *aucune opposition*
Philippe GIRARD : *aucune opposition*
Caroline HASCOET : *aucune opposition*
Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*
Mathias MAZURE : *aucune opposition*
Gaël GAUTIER : *aucune opposition*

Sont élus :

Didier CHAUVEAU, Michèle FABLE, Isabelle RUILLE, Philippe GIRARD, Caroline HASCOET, Fabien TOUCHARD, Mathias MAZURE et Gaël GAUTIER.

Education, vie associative

Sont candidats :

Gaël GAUTIER : *aucune opposition*
Caroline HASCOET : *aucune opposition*
Michèle FABLE : *aucune opposition*

Sont élus :

Gaël GAUTIER, Caroline HASCOET et Michèle FABLE.

Fêtes et cérémonies

Sont candidats :

Michèle FABLE : *aucune opposition*
Gildas LAUNAY : *aucune opposition*
Philippe GIRARD : *aucune opposition*

Sont élus :

Michèle FABLE, Gildas LAUNAY et Philippe GIRARD.

Gestion salle polyvalente

Sont candidats :

Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*
Michèle FABLE : *aucune opposition*
Mathias MAZURE : *aucune opposition*

Sont élus :

Fabien TOUCHARD, Michèle FABLE et Mathias MAZURE.

C.C.I.D. (commission communale des impôts direct)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (communes de 2000 habitants ou moins) qui seront désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Ainsi les membres du Conseil Municipal proposent 24 noms pour constituer la commission des impôts :

Commissaires titulaires :

- Michèle FABLE,
- Caroline HASCOET,
- Isabelle RUIILLÉ,
- Didier CHAUVEAU,
- Bastien GERARD,
- Philippe GIRARD,
- Mathias MAZURE,
- Fabien TOUCHARD,
- Gildas LAUNAY,
- Gaël GAUTIER,
- Mickaël YZEUX-YON,
- Bruno GOUPIL de BOUILLE.

Commissaires suppléants :

- Jean-Luc MARTEAU,
- Guy RUIILLÉ,
- Loïc DASSE,
- Thomas UZU,
- Jocelyne DOIRE,
- Michel HEURTEBISE,
- Hélène DU PEYROUX,
- Patrick DAVID,
- Nadine CLÉMENT,
- Pascal FEAU,
- Jacques TRUCHOT,
- Jean-Paul COURTAIS.

Commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission de contrôle est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (hors élus ou agents municipaux);
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (hors élus ou agents municipaux).

Sont candidats :

- un conseiller municipal de la commune :

Titulaire : Gaël GAUTIER : aucune opposition *Suppléant :* Mathias MAZURE : aucune opposition

Sont élus :

- un conseiller municipal de la commune :
Gaël GAUTIER, titulaire et Mathias MAZURE, suppléant ;

Seront sollicités et proposés :

- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat :

Titulaire : Jocelyne DOIRE *Suppléant :* Laurence RENAUDIN

- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance :

Titulaire : Marie-Thérèse LEJEUNE *Suppléant :* Bruno GOUPIL de BOUILLÉ

Le délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et celui désigné par le président du tribunal de grande instance ainsi que leurs suppléants seront prochainement avisés de leur nomination.

La liste des différents délégués sera soumise au bureau des élections de la Préfecture.

Projet construction salle polyvalente

Sont candidats :

Michèle FABLE : *aucune opposition*
Gildas LAUNAY : *aucune opposition*
Bastien GERARD : *aucune opposition*
Mathias MAZURE : *aucune opposition*
Gaël GAUTIER : *aucune opposition*
Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*
Didier CHAUVEAU : *aucune opposition*

Sont élus :

Michèle FABLE, Gildas LAUNAY, Bastien GERARD, Mathias MAZURE, Gaël GAUTIER, Fabien TOUCHARD et Didier CHAUVEAU.

Urbanisme - PLUi

Sont candidats :

Michèle FABLE : *aucune opposition*
Mathias MAZURE : *aucune opposition*
Gaël GAUTIER : *aucune opposition*
Fabien TOUCHARD : *aucune opposition*

Sont élus :

Michèle FABLE, Mathias MAZURE, Gaël GAUTIER et Fabien TOUCHARD.

ELECTION DES DELEGUES SMAEP LAUNAY-LA TOUCHE **(2020-06-02)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à scrutin secret et à la majorité absolue pour siéger au Syndicat d'eau potable SMAEP Launay-La Touche.

Fabien TOUCHARD se présente comme candidat pour être délégué titulaire.

Nombre de bulletins : 10
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Fabien TOUCHARD obtient 10 voix, il est élu délégué titulaire.

Gaël GAUTIER se présente comme candidat pour être délégué suppléant.

Nombre de bulletins : 10
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 6

Gaël GAUTIER obtient 9 voix, il est élu délégué suppléant.

REPRESENTANT ATESART, CNAS ET CORRESPONDANT DEFENSE
(2020-06-03)

ATESART (Agence des territoires de la Sarthe)

Est candidate :

Monique LHOPITAL : sans opposition.

Est élue :

Monique LHOPITAL.

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Est candidate :

Michèle FABLE : sans opposition.

Est élue :

Michèle FABLE.

Correspondant Défense

Est candidat :

Mathias MAZURE : sans opposition.

Est élu :

Mathias MAZURE.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2020
2020-06-04

Madame le Maire présente les « taux de référence communaux de 2019 » qui sont :

Taxe d'habitation :	20.21 %
Taxe foncière (bâti) :	16.65 %
Taxe foncière (non bâti) :	31.14 %

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ces taux de référence pour l'année 2020.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition et vote les taux ci-dessus pour l'année 2020.

INDEMNITES CONFECTION DU BUDGET AU COMPTABLE
(2020-06-05)

Les membres du Conseil municipal,

Décident :

- D'accorder 100% du montant de l'indemnité de confection du budget au percepteur de la trésorerie de Conlie tous les ans et ce jusqu'à la fin du mandat des élus.

LOYERS RESTAURANT : CRISE SANITAIRE COVID-19
(2020-06-06)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'en accord avec les adjoints du précédent mandat dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, les loyers du restaurateur de Fontenay sur Vègre d'un montant de 584,38 € TTC (dont 97,40 € TVA) mensuel ont été suspendus depuis mars.

En effet, celui-ci ayant été contraint de fermer son établissement au 14 mars dernier, les élus ont souhaité lui apporter de l'aide et du soutien.

Madame le Maire informe donc les membres du Conseil municipal que les loyers des mois de mars, avril, mai et juin 2020 ont été suspendus et les sollicite à prendre une décision à ce sujet.

En effet, elle leur expose deux possibilités : ces mois de loyers suspendus restent dus entièrement ou partiellement (modalité de remboursement à fixer) ou ces mois de loyers lui sont annulés.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'annuler les mois de loyers de mars, avril, mai et juin 2020 et décident que les loyers lui soient facturés à compter de juillet 2020.

Affaires diverses

- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une carte des voies de la commune dont chacun d'entre eux a reçu un exemplaire ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une formation est proposée par l'Association des Maires de la Sarthe sur les compétences et le fonctionnement du conseil municipal et invite les élus intéressés à se manifester auprès du secrétariat de la mairie ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le mat d'un candélabre est entreposé sur le terrain à proximité de la mairie depuis quelques temps déjà.
Gildas LAUNAY, conseiller, se chargera de venir le retirer.
- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal un plan des travaux d'aménagement de mise en sécurité du bourg qui doivent débuter incessamment sous peu ;
- Madame le Maire distribue aux membres du Conseil municipal le tableau des dépenses d'investissement du budget, voté par les élus du mandat précédent, venant compléter les documents de budget distribués lors de la réunion précédente et étant plus précis ;
- Les membres du Conseil municipal décident de se donner rendez-vous le samedi 20 juin 2020 à 10h à la mairie pour effectuer une visite du village permettant aux nouveaux élus de se familiariser et de leur présenter les travaux effectués ou en cours ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 21 juillet 2020 à 20h30 (mairie ou salle des fêtes en fonction des recommandations à venir).

La séance est levée à 23h10.